



Rapport

Essai de terrain et consultation au Gabon – LS-02 NEPCon Norme LegalSource

**Coopération financière COMIFAC - Allemagne
Programme de «Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »
COMIFAC/KFW
Projet N° BMZ: 2008 66 707**



en coopération avec



**Votre interlocuteur
à GFA Consultant Group GmbH est**

Romain LORENT

**Coopération financière COMIFAC - Allemagne
Programme de «Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »
COMIFAC/KFW
Projet N° BMZ: 2008 66 707
PPECF**

Essai de terrain et consultation au Gabon – LS-02 NEPCon Norme LegalSource

RAPPORT

Intermédiaire

Auteur:

NepCon

Address

GFA Consulting Group GmbH

Eulenkrogstraße 82

D-22359 Hamburg

Germany

Phone +49 (40) 6 03 06 – 211

Fax +49 (40) 6 03 06 - 119

Email: afrika@gfa-group.de



Essai terrain et consultation



au Gabon

Norme LegalSource LS-02 NEPCon



Photo: Astrid Marie Wodschow/NEPCon

Essai sur le terrain au Gabon - LS-02 NEPCon Norme LegalSource

Ce rapport décrit le processus et le résultat de la consultation des parties prenantes et de l'essai terrain de la Norme LegalSource LS-02 NEPCon. La norme a été testée sur le terrain dans deux différentes entreprises d'exploitation forestière au Gabon. Le résultat des tests sur le terrain est une grille de légalité révisée finale pour le Gabon, qui sera utilisée dans les prochains audits de NEPCon au Gabon.

Développé par: Astrid Marie Wodschow

Date: 8 février 2016

Contents

Contents	3
1. Contexte	4
1.1. Préparation du référentiel.....	4
1.2. Consultation.....	4
1.3. Essais terrain de la grille de légalité.....	5
1.4. Équipe d’audit	6
1.5. Participants à l’atelier de consultation	6
2. Résultats détaillés des essais terrains	7
Liste de Contrôle de la Norme	7
3. Résultat et poursuite du processus	20
Annexe A.....	21
Annexe B - Norme LegalSource LS-02 au Gabon.....	23
(tableau Excel présenté séparément).....	23
Annexe C - Liste de contrôle de la Norme LegalSource.....	24
Liste de Contrôle de la Norme LegalSource LS-02 NEPCon au Gabon.....	24

1. Contexte

Les deux premiers audits à blanc LegalSource exécutés par l'équipe de NEPCon ont été faits simultanément aux audits à blanc FSC par l'équipe de Rainforest Alliance chez deux concessionnaires asiatiques au Gabon. Ces audits à blanc ont été effectués dans le cadre d'un projet conjoint (RA, NEPCon, WWF) financé par la COMIFAC. Le projet consiste en 10 audits à blanc conjoints LegalSource et FSC par NEPCon et Rainforest Alliance. Le projet comprend également un volet faune exécuté par WWF. Parallèlement aux deux audits à blanc LegalSource et FSC, deux essais terrain ont été effectués en utilisant la norme préliminaire LegalSource pour le Gabon. Le présent rapport présente le résultat des essais terrain et décrit le processus suivi pour y arriver. La liste de contrôle présentée ici est donc la version préparée suite à la consultation et utilisée sur le terrain. La version finale sera préparée en réponse aux résultats des essais présentés plus bas.

1.1. Préparation du référentiel

Le référentiel de légalité de base utilisé par NEPCon est le référentiel générique du FSC. Il est utilisé pour faire des analyses de risques et permet de comparer les grilles de légalité des différents pays. Le référentiel de NEPCon pour le Gabon a été élaboré en tenant compte également de la grille de la légalité préliminaire préparée par la société civile au Gabon. Celle-ci a été évaluée par NEPCon et les écarts avec les exigences européennes ont été comblés. Le résultat est un référentiel préliminaire de légalité de NEPCon qui, une fois finalisé, répondra aux exigences de l'UE. C'est ce référentiel préliminaire qui a été soumis à la consultation.

1.2. Consultation

NEPCon a organisé un atelier de consultation sur sa grille de légalité préliminaire pour recueillir des commentaires de parties prenantes représentant diverses sphères de la société gabonaise. L'atelier a eu lieu le 16 novembre 2015 à Libreville dans l'hôtel Ngonemono. Sur 12 parties prenantes invitées, 6 personnes se sont présentées à l'atelier. Voir ci-dessous la liste des participants et la lettre d'invitation en annexe A. Les participants provenaient d'ONG, de l'industrie et des ministères.

L'atelier a commencé par une introduction présentant NEPCon comme organisme de certification et fournisseur de services de LegalSource. Les représentants du gouvernement ainsi que les ONG se sont également présentés. Ensuite, le projet de certification, et particulièrement la composante de l'élaboration de la grille de la légalité au Gabon, ont été présentés et discutés avec les participants. Pendant ces discussions d'introduction, il est ressorti que plus d'information sur la portée de la grille était nécessaire. Spécifiquement il était important de clarifier que la grille ne comprend pas les exigences de la norme FSC ou FPIC, mais se limite bien aux exigences légales en vigueur au Gabon. Après ces clarifications, les participants se sont tournés vers une discussion plus profonde et détaillé des critères et sous-critères du référentiel.

Résultats de la consultation

Les participants ont proposé de réorganiser la présentation de la norme afin qu'elle soit identique à celle de la grille de légalité gabonaise préliminaire, et ainsi permettre une meilleure lisibilité du référentiel NEPCon.

Les participants à la consultation ont proposé que les critères et sous-critères liés à l'enregistrement des entreprises au Gabon se retrouvent au début du référentiel, suivis des obligations à respecter en phase d'exploitation. Enfin, les critères et sous-critères liés aux droits des tiers; au respect des taxes et redevances; au transport et enfin au commerce.

Certains participants à la consultation ont mentionné que la grille était complexe et qu'elle devrait être présentée de façon plus intuitive. NEPCon reconnaît que la présentation de la grille de légalité n'est pas simple et apprécie le commentaire là-dessus. NEPCon a cependant décidé de ne pas changer la mise en page du référentiel. Le référentiel est sur le même format international que la grille de légalité utilisée par FSC. Cette uniformisation permet à NEPCon et aux autres parties prenantes de comparer les grilles de légalité des différents pays.

Les participants ont ensuite faits des commentaires très précis sur le contenu de certains sous-critères spécifiques. Ces commentaires ont été pris en compte par NEPCon qui a modifié son référentiel en conséquence. La version du référentiel utilisée pour les essais terrain est donc cette version post-consultation. Cependant, NEPCon a donné aux participants jusqu'à la fin décembre pour fournir des commentaires additionnels. Aucun autre commentaire n'a cependant été reçu après l'atelier de consultation.

Au moment de la consultation, le code forestier gabonais était en révision. Les participants de l'atelier ont proposé de laisser ouvert la révision du référentiel jusqu'à la révision du code forestier. Cependant, devant l'incertitude concernant les délais de l'adoption de nouvelles lois forestières, NEPCon a décidé de finaliser la présente norme (Annexe B).

1.3. Essais terrain de la grille de légalité

Le référentiel a été testé en situation réelle d'audit à blanc de 3 jours chez deux concessionnaires asiatiques (donc 6 jours de tests en tout) au Gabon entre le 19 et le 26 novembre 2015. Trois auditeurs NEPCon ont été impliqués. Les tests ont débuté par des rencontres avec les autorités forestières au bureau régional du Ministère des Eaux et Forêts à Makokou. Par la suite, les tests se sont déroulés dans les bureaux et dans les forêts des entreprises asiatiques. Les auditeurs ont interviewés les chefs de chantiers, les responsables de la planification et les travailleurs des entreprises. Des visites terrain en forêt ont par la suite été effectuées par une partie des membres de l'équipe NEPCon pendant que les autres effectuaient des rencontres avec les chefs et représentants des villages riverains à la CFAD. Pendant les tests, l'équipe a effectué des entrevues avec les travailleurs gabonais présents (chefs abatteur, conducteurs de bulldozer, pointeur cubeur, prospecteurs, etc.). Les jours de tests se terminaient habituellement par une révision des cartes et de la documentation sur l'aménagement forestier. À la fin de chacun des tests, l'équipe a finalisé sa révision des preuves documentaires et a effectué des entretiens supplémentaires avec les responsables de la planification avant de finaliser l'audit avec une rencontre de fermeture pour présenter les résultats préliminaires de l'audit à blanc.

Résultats des essais terrain

Les essais sur le terrain ont identifié un grand nombre d'indicateur dont le langage doit être clarifié. Les résultats ont également permis d'identifier quelques indicateurs avec des exigences non couvertes par la législation Gabonaise, ainsi que des doublons. En conclusion, les essais terrains se sont avérés d'une grande valeur dans le processus visant à obtenir une grille de légalité complète, bien formulée et testé sur le terrain. La liste de contrôle complété se trouve dans l'annexe C.

1.4. Équipe d'audit

Auditeurs	Qualifications
Astrid Wodschow	Astrid est spécialisée en légalité forestière. Elle a suivi la formation d'auditeur FSC de NEPCon (2012) et la formation d'auditeur LegalSource de NEPCon (2015). Chez NEPCon, Astrid fait l'évaluation de systèmes de certification et des risques du secteur forestier en Afrique Centrale. Jusqu'en décembre 2014 elle a travaillé pour WWF Danemark, pour des projets de développement durable touchant les chaînes d'approvisionnement et les systèmes de certification de soja et d'huile de palme. Astrid a une Maîtrise en foresterie tropicale durable. Elle a travaillé au processus APV FLEGT au Cameroun et au Honduras.
Richelieu Zué Obame	Richelieu ZUE OBAME est spécialisé en gouvernance des ressources forestières et gestion durable au Gabon. Il travaille comme consultant indépendant depuis 2008 sur les problématiques de légalité forestière notamment dans le cadre du FLEGT. Il a été représentant de la société civile gabonaise dans les négociations de l'APV FLEGT avec l'UE (de 2008 à 2014). Richelieu Zue Obame est diplômé du troisième cycle universitaire en Sociologie du Développement Économique et également titulaire d'un DESS (Diplôme d'Études Supérieure Spécialisée en Économie du Tourisme et Développement durable).
Ugo Lapointe	Ugo est auditeur chef pour NEPCon et auditeur senior pour Rainforest Alliance. Il travaille dans le domaine de la certification forestière comme coordonnateur de certification et comme auditeur depuis 2011. Ugo a suivi la formation d'auditeur LegalSource de NEPCon (2014), la formation d'auditeur FSC de Rainforest Alliance pour l'aménagement forestier (2012) et pour la chaîne de traçabilité (2011) ainsi que la formation de chef auditeur ISO 14001 (2011).

1.5. Participants à l'atelier de consultation

Liste des participants à l'atelier			
KOUMBA	Hubert Aimé	ESF	hubertaime@yahoo.fr (Tél : +241 07 75 92 67)
ALLOGHO	Constant	CADDE	allogoba@yahoo.fr (Tél : +241 07 35 20 74)
MEYE	Olivier	Brainforest	-
MEZUI	Jean Felix	Ministère du transport	jeanfelixmezui@gmail.com (Tél : +241 06 26 59 85)
MONANGZE	Alain	Ministère du Travail	alainmonangze@yahoo.fr (+241 07 73 46 25)
VAN DE VEN	Françoise	UFIGA	sg_ufiga@yahoo.fr
DARKAOIU	Saouli	Tropic-Forest	-
DJEAGOU	Achille	Consultant Indépendant	-

2. Résultats détaillés des essais terrains

Ce tableau présente les constats sur l'applicabilité des critères et indicateurs de la norme préliminaire LS-02 NEPCon LegalSource en situation réelle d'audit à blanc. La norme LS-02 doit être utilisée pour vérifier la conformité légale lorsque l'Organisation visant la certification est une Entreprise de Gestion Forestière (EGF).

Ce tableau ne présente que les constats compilés lors des deux tests sur le terrain, et non les modifications apportées à la norme en conséquence de ces résultats. L'annexe B présente la norme finale LegalSource LS-02 pour le Gabon incluant références à la législation et documents légaux, et l'annexe C présente cette même liste mais épurée et sous la forme d'une grille de contrôle utilisable sur le terrain lors des audits.

Liste de Contrôle de la Norme

Exigence de la norme	
1. Droits légaux pour la récolte Exigence générale: Le statut légal des EGF doit être clairement défini et ses limites établies. Les EGFs devront prouver qu'ils ont valablement obtenu le droit d'exploiter et de récolter du bois à l'intérieur de l'UFA défini.	
1.1 Régime foncier et gestion des droits <input type="checkbox"/> Cochez si non applicable	
1.1.1. Les autorités fiscales doivent confirmer le paiement de la taxe valide.	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
1.1.2. Afin d'éviter des conflits fonciers avec les communautés rurales, des consultations avec les collectivités locales et les autres parties prenantes (populations des villages concernés et les ONG) doivent confirmer que les droits fonciers sont clairs	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
1.1.3. La consultation des parties prenantes doit confirmer que l'enregistrement de l'Entreprise a été accordé à la suite des processus prévus par la loi.	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Le libellé de l'exigence devrait préciser quelles parties prenantes doivent être consultées. Aussi, il serait préférable de formuler cet indicateur comme une exigence pour l'entreprise.	
1.1.4. Dans les zones de conflits fonciers, les consultations avec les voisins, les communautés locales et d'autres	À REVISER <input type="checkbox"/>

doivent confirmer que les droits fonciers sont clairs	
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
1.1.5. La consultation des parties prenantes doit confirmer que le statut légal de l'opération forestière ou les droits pour la réalisation des activités mises en place ne sont pas soumis aux ordonnances judiciaires ou d'autres décisions légales établies pour faire cesser les opérations.	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
1.1.6. Le contrat de gestion ou d'autres accords avec le propriétaire doit indiquer les droits de gestion clairs.	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
1.1.7. Il doit exister, en cours de validité, des documents d'enregistrement des entreprises.	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
1.1.8. L'émission des droits légaux et de l'enregistrement doit avoir fait l'objet d'une divulgation publique avant le début de toute activité au sein de l'UFA	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de cette exigence paraît inatteignable advenant que l'entreprise n'était pas conforme avant le début des travaux. Il serait préférable de modifier le libellé de l'exigence de la manière suivante : « L'émission des droits légaux et de l'enregistrement doit avoir fait l'objet d'une divulgation publique. »	
1.1.9. Les inspections des sites de récolte doivent confirmer que la récolte a lieu dans les limites de propriété (y compris l'abattage, le transport et les jetées de grumes).	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Cette exigence apparaît redondante avec l'exigence 3.1.1.	
1.1.10. Le registre des entreprises doit confirmer des licences commerciales valables pour fonctionner au sein de la juridiction.	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
1.1.11. Les documents d'enregistrement des entreprises en cours de validité doivent exister.	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	

1.2 Permis de concession	
<input type="checkbox"/> Cocher si non applicable	
1.2.1. Les procédures légales appropriées pour l'obtention de licences de concession doivent être respectées.	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
1.2.2. Le processus d'obtention de la concession doit suivre un processus ouvert et transparent fondé sur les critères clairs définis par la Loi et se limiter aux organisations admissibles.	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Il est à noter que cette exigence est très difficile à auditer puisqu'au Gabon la législation prévoit un système par appel d'offre qui n'est pas entièrement transparent. Seul le nom de l'entreprise ayant été retenu est rendu publique. Il est donc impossible de comparer les offres des différents demandeurs pour vérifier si l'administration a choisi la meilleure offre selon les critères de sélection. Ainsi, l'équipe suggère que les moyens de vérification pour cette exigence soient clarifiés.	
1.2.3. La consultation des parties prenantes indépendantes doit confirmer que les procédures légales pour l'obtention de licences de concession ont été suivies.	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Il est nécessaire de clarifier la définition de «parties prenantes indépendantes». Dans la loi gabonaise les parties prenantes légales sont les communautés, les opérateurs privées et l'administration locale. La loi ne dit pas de consulter les ONG.	
1.2.4. Interroger les communautés rurales, les ONG, et autres experts des questions de gestion durable sur la conformité des procédures d'octroi des licences, et sur l'effectivité de la sensibilisation et de l'information publique des parties prenantes.	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Dans la loi gabonaise les parties prenantes légales sont les communautés, les opérateurs privées et l'administration locale. La loi ne dit pas de consulter les ONG.	
1.3 Gestion et planification de la récolte	
<input type="checkbox"/> Cochez si non applicable	
1.3.1. Des cartes indiquent les zones de récolte (en conformité avec le plan d'exploitation)	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
1.3.2. Révision de documentation: plan de gestion et d'exploitations approuvées	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	

1.3.3. Visites sur le terrain pour vérifier que les entrepreneurs ont un contrat d'extraction du bois. Des plans de gestion forestière approuvés doivent exister pour l'UFA où l'exploitation est en cours.	À REVISER ☒
Constats d'applicabilité: Cette exigence n'a pas été audité puisqu'elle n'est pas applicable. La formulation actuelle paraît toutefois adéquate.	
1.3.4. Les plans de gestion et d'exploitation annuels contiennent des informations et des procédures, selon toutes les exigences légales.	À REVISER ☐
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
1.3.5. Le contenu des plans annuels d'exploitation et de récolte doivent être conformes aux plans de gestion forestière et mis en place et approuvés par les autorités compétentes.	À REVISER ☐
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
1.3.6. Les plans annuels d'exploitation contiennent des informations et des procédures, selon toutes les exigences légales.	À REVISER ☒
Constat d'applicabilité: L'exigence est redondante avec l'exigence 1.3.4.	
1.3.7. Les plans pour la réalisation des opérations de récolte sont soumis à la divulgation publique et aux objections avant le début si la loi l'exige.	À REVISER ☒
Constat d'applicabilité : Selon la loi l'entreprise doit rendre publique	
1.3.8. Les restrictions de récolte doivent être identifiées dans le plan et des cartes de gestion si la loi l'exige.	À REVISER ☐
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
1.3.9. Les inventaires de récolte doivent être effectués conformément aux exigences légales.	À REVISER ☐
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
1.3.10. Des vérifications sur le terrain indiquent que le contenu des plans d'exploitation est respecté sur le terrain.	À REVISER ☐
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
1.3.11. La consultation des parties prenantes doit indiquer que le plan d'aménagement forestier a été	À REVISER ☒

approuvé selon la procédure prévue par la loi.	
Constat d'applicabilité: La loi prévoit que le plan d'aménagement forestier doit être analysé et approuvé par le Ministère des Eaux et Forêts. Au moment de l'audit, les entretiens avec ce ministère, la lettre d'approbation et la lecture du plan montrent que le plan est approuvé conformément à la loi. Par contre, les actions de l'entreprise devant normalement mener à l'élaborer du plan ne semblent pas entièrement respecter les exigences de la loi. Par exemple, le plan est approuvé par l'Administration forestière, alors qu'une des étapes prérequis à cette approbation, la signature de cahiers de charges sociales, n'a pas été réalisée. Ainsi, il faudrait clarifier si la simple approbation par le Ministère est suffisante pour atteindre cette exigence ou encore si l'entreprise doit faire la preuve que cette approbation est méritée, c'est-à-dire que le plan a été élaboré en respect de toutes les exigences légalement applicables.	
1.4 Permis de récolte	
<input type="checkbox"/> Cochez si non applicable	
1.4.1 Visites au terrain pour vérifier que les cartes sont en conformité avec la réalité	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Le libellé de l'exigence devrait être modifié de la façon suivante : « L'entreprise doit produire des cartes conformes avec la réalité du terrain ».	
1.4.2 Les limites de récolte doivent être clairement définies sur la base des cartes et des quantités.	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
1.4.3 Les autorités doivent confirmer la validité des permis de récolte.	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Changer l'exigence pour « Les autorités ont confirmé la validité des permis de récolte. »	
1.4.4 La consultation des parties prenantes doit confirmer que le permis de récolte a été délivré conformément aux lois et règlements pertinents par l'autorité compétente légalement désignée.	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Reformuler afin que l'exigence soit libellée comme une exigence pour l'entreprise (ceci est d'ailleurs un commentaire général pour la formulation de plusieurs exigences).	
1.4.5 L'inspection sur le terrain doit confirmer que l'information concernant la zone, les espèces, les volumes et les autres informations contenues dans le permis de récolte sont corrects et dans les limites prescrites par la législation.	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
1.4.6 Développer des synergies vitales entre acteurs de "répression" de la fraude, les ONG, les organismes de certifications, les experts locaux à travers leurs	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>

bureaux d'études, se doivent de travailler ensemble afin de parvenir à un résultat acceptable en termes de recul des pratiques illégales.	
Constat d'applicabilité: Cette exigence n'est pas une exigence de la loi. Il serait donc approprié de la retirer ou de la reformuler.	
2 Taxes et Redevances	
Exigence générale: Les EGFs doivent satisfaire toutes les taxes, les frais obligatoires et / ou les paiements des redevances liées au droit des volumes de récolte permis.	
2.1 Paiement des redevances et droits de récolte	
<input type="checkbox"/> Cochez si non applicable	
2.1.1. Les reçus doivent exister pour les paiements de redevances liées à la récolte, les taxes, les frais d'exploitation et autres frais.	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
2.1.2. Les volumes, les espèces et les qualités indiquées dans les ventes et les documents de transport doivent correspondre aux frais payés.	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Alors que cette exigence n'a pas été évaluée, le libellé de l'exigence paraît adéquat dans sa forme actuelle.	
2.1.3. La classification des espèces, les volumes et les qualités doivent correspondre aux redevances et frais payés	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Alors que cette exigence n'a pas été évaluée, le libellé de l'exigence paraît adéquat dans sa forme actuelle.	
2.1.4. Les autorités doivent confirmer que l'opération est mise à jour dans le paiement des frais applicables	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Alors que cette exigence n'a pas été évaluée, le libellé de l'exigence paraît adéquat dans sa forme actuelle.	
2.2 Taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes de vente	
<input type="checkbox"/> Cochez si non applicable	
2.2.1. Les documents commerciaux comprennent les taxes de vente applicables	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
2.2.2. Les reçus pour paiement des taxes de vente doivent exister.	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	

2.2.3. Les volumes, les espèces et les qualités indiquées dans les ventes et les documents de transport doivent correspondre aux frais payés.	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Alors que cette exigence n'a pas été évaluée, le libellé de l'exigence paraît adéquat dans sa forme actuelle.	
2.2.4. Les prix de vente doivent être alignés avec les prix du marché	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Alors que cette exigence n'a pas été évaluée, le libellé de l'exigence paraît adéquat dans sa forme actuelle.	
2.2.5. Les espèces récoltées, les volumes et les qualités doivent coïncider avec les documents de vente	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Alors que cette exigence n'a pas été évaluée, le libellé de l'exigence paraît adéquat dans sa forme actuelle.	
2.2.6. Les autorités doivent confirmer que l'opération est mise à jour dans le paiement des taxes de vente applicables	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
2.2.7. Consultation avec les autorités financières pour vérifier que tous les revenus et bénéfices exigés ont été payés.	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : La vérification auprès des autorités financières à savoir si les revenus et bénéfices ont été payés est vérifiable. Toutefois même si le paiement est confirmé, l'évasion fiscale demeure très probable étant donné que les entreprises frauduleuses peuvent déclarer des revenus bien inférieurs à leurs revenus réels. Des entrevues indiquent qu'au Gabon cette pratique frauduleuse est courante. Par ailleurs, cette vérification relève de la compétence d'un fiscaliste.	
2.2.8. intensifier les partenariats entre acteurs multiples afin de maximiser la collecte d'informations sur la production réelle.	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Ceci n'est pas une exigence légale applicable au Gabon.	

3 La récolte du bois

Exigence générale: Les EGFs doivent fonctionner en conformité avec les exigences légales relatives à la récolte de produits forestiers. Il doit exister des plans de gestion et des plans d'exploitation annuels exigés par la loi, ces plans doivent contenir des informations précises et être mis en œuvre de manière adéquate.

3.1 Règlements de récolte du bois

<input type="checkbox"/> Cochez si non applicable (aucun risque identifié dans la présente sous-section)	
3.1.1. La récolte doit être effectuée dans les limites autorisées de l'UFA	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Il serait plus judicieux de modifier le libellé pour que ce soit clair que la vérification inclut le respect des limites des assiettes de coupes, des parcelles et des layons.	
3.1.2. La récolte de bois ne doit pas avoir lieu dans les zones où celle-ci est légalement interdite	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
3.1.3. Les espèces d'arbres ou les arbres identifiés qui se trouvent dans l'UFA pour laquelle l'abattage est interdit, doivent être inscrits dans les plans opérationnels	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
3.1.4. Les restrictions de récolte doivent être respectées sur le terrain.	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
3.1.5. Les espèces d'arbres ou les arbres identifiés qui se trouvent dans l'UFA pour laquelle l'abattage est interdit doivent être marqués sur le terrain.	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle. Par ailleurs, il serait préférable d'indiquer qu'UFA est l'équivalent de CFAD étant donné que l'acronyme CFAD est connu comme étant une sous-unité des CFAD au Gabon.	
3.1.6. Interroger les populations riveraines sur les activités des titulaires de PGG et ACBSL	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
3.1.7. L'entreprise dispose d'un plan d'aménagement approuvé par l'administration forestière	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
3.2 Sites et espèces protégées	
<input type="checkbox"/> Cochez si non applicable	
3.2.1. Toutes les zones légalement protégées (y compris les habitats des espèces) doivent être incluses dans le plan de gestion ou dans la documentation concernée	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
3.2.2. Les procédures légales établies pour l'arpentage, la gestion et la protection des espèces en danger ou menacées de l'unité d'aménagement doivent être respectées.	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Le libellé de l'exigence inclut à la fois les inventaires floristique et	

faunique et la mise en œuvre des procédures de gestion de la faune. Ces deux éléments auraient avantage à être séparés en deux exigences. D'ailleurs la gestion de la faune est abordée dans 3.2.3.	
3.2.3. Les règlements sur la protection de la nature telle que les zones protégées, les jachères, les espèces protégées et les règlements de chasse doivent être respectés	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
3.2.4. Les espèces d'arbres ou les arbres identifiés qui se trouvent dans l'UFA pour laquelle l'abattage est interdit doivent être marqués sur le terrain.	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
3.3 Les exigences environnementales <input type="checkbox"/> Cochez si non applicable	
3.3.1. - Les évaluations environnementales et / ou de l'impact social doivent être mis en place et approuvées par l'autorité légalement compétente si la loi l'exige.	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
3.3.2. Les exigences pour le suivi de l'environnement doivent être respectées.	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
3.3.3. Les contraintes environnementales doivent être respectées sur le terrain, telles que les exigences liées à des dommages du sol, les zones tampons, les arbres de rétention, les restrictions saisonnières, etc.	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
3.4 Santé et sécurité <input type="checkbox"/> Cochez si non applicable	
3.4.1. Les exigences de santé et de sécurité au travail doivent être respectées par tous personnels impliqués dans les activités de récolte.	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : L'exigence sur la santé et sécurité est bonne toutefois elle n'inclut pas les aspects légaux en lien avec la gestion des hydrocarbures et des déchets dangereux. Ces exigences devraient être ajoutées à la grille de vérification.	
3.4.2. Les exigences de santé et de sécurité au travail doivent être observées sur le terrain pendant les	À REVISER <input type="checkbox"/>

activités d'exploitation.	
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
3.5 Emploi légal <input type="checkbox"/> Cochez si non applicable	
3.5.1. Les personnes impliquées dans les activités de récolte doivent être employées sous un contrat formel si la loi l'exige	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
3.5.2. Les personnes impliquées dans les activités de récolte doivent être couverts par les assurances obligatoires.	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
3.5.3. Les personnes impliquées dans les activités de récolte doivent détenir des certificats de compétence requis pour la fonction qu'ils exercent	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
3.5.4. Au moins les salaires minimums légalement établis seront payés pour le personnel impliqué dans les activités de récolte.	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
3.5.5. Les salaires doivent être payés officiellement et déclarés par l'employeur en fonction des besoins pour le personnel impliqué dans les activités de récolte.	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
3.5.6. L'âge minimum doit être observé pour l'ensemble du personnel impliqué dans les activités de récolte.	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle mais voir le constat d'applicabilité de l'exigence 3.5.7.	
3.5.7. L'âge minimum doit être observé pour l'ensemble du personnel impliqué dans des travaux dangereux.	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Il n'y a pas de raison de faire deux indicateurs concernant l'âge minimum. Les indicateurs 3.5.6 et 3.5.7 devraient être combinés.	
3.5.8. Les parties prenantes doivent confirmer que le travail forcé ou obligatoire n'est pas impliqué dans les activités de récolte.	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	

4 Droit des tiers

Exigences générales: Les droits coutumiers légalement reconnus doivent être pris en compte

dans la gestion des ressources forestières.	
4.1 Les droits coutumiers <input type="checkbox"/> Cochez si non applicable	
4.1.1 La consultation des parties prenantes doit confirmer que les droits coutumiers sont respectés au cours des activités de récolte.	À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.	
4.1.2 Mettre en place des plateformes de collaboration réunissant: les ONG internationales et locales, les populations rurales, et les experts indépendants afin de renforcer la sécurisation des droits des communautés.	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Cet indicateur n'est pas une disposition légale. Il ne s'applique pas au Gabon.	
4.2 Consentement libre, informé et préalable <input checked="" type="checkbox"/> Cochez si non applicable	
4.2.1 Quand ceci est applicable, un consentement libre, préalable et éclairé doit être établi avec les parties prenantes.	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Cet indicateur n'est pas une disposition légale au Gabon ainsi il ne s'applique pas.	
4.2.2 La consultation des parties prenantes doit confirmer que le consentement libre, informé et préalable a été octroyé si les droits des tiers ont été transmis à un tiers.	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Cet indicateur n'est pas une disposition légale	
4.2.3 Discuter avec les populations villageoises pour vérifier si elles ont été informées du projet d'attribution à un concessionnaire, du domaine forestier riverain à leurs zones d'habitation. Mais aussi, si des mesures visant à sécuriser leurs espaces ruraux ont été garanties.	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Reformuler l'indicateur pour en faire une exigence applicable à la compagnie.	
4.3 Les droits des populations autochtones <input checked="" type="checkbox"/> Cochez si non applicable	
4.3.1 La consultation des parties prenantes doit confirmer que les droits des populations autochtones établies ne sont pas violés	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Cet indicateur n'est pas une disposition légale.	
4.3.2 Fournir les détails sur les mesures qui pourraient être prises pour déterminer si le risque spécifié est présent dans une chaîne d'approvisionnement en particulier. Les mesures de	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>

<p>contrôle et les vérificateurs devraient être des mesures pratiques qu'une personne externe (par exemple, un acheteur de bois en Europe) pourrait prendre pour atténuer ce risque dans leur approvisionnement. Les mesures de contrôle devraient être aussi détaillée et prescriptive si possible.</p>	
<p>Constat d'applicabilité: Cet indicateur n'est pas clair et doit être reformulé.</p>	
<p>5 Commerce et transports</p> <p>Exigence générale: Les EGFs doivent respecter les règlements applicables en ce qui concerne le transport, le commerce, l'importation ou l'exportation, ainsi que les procédures et les restrictions.</p>	
<p>5.1 Classification des espèces, quantités, qualités <input type="checkbox"/> Cochez si non applicable</p>	
<p>5.1.1. Les produits doivent être correctement classés (espèces, quantités, qualités, etc.) sur les documents de vente, les déclarations de douanes et autres documents requis par la loi.</p>	<p>À REVISER <input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>Constat d'applicabilité : Il faut clarifier l'acronyme EGF et définir s'il est applicable seulement aux détenteurs des permis de surface (CFAD et PFA) ou s'il s'applique aussi aux usines de transformation.</p>	
<p>5.1.2. Des preuves doivent être fournies selon la demande (photographies des labels)</p>	<p>À REVISER <input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>Constat d'applicabilité : Cet indicateur n'est pas clair et devrait être modifié.</p>	
<p>5.1.3. Des contrôles physiques pour vérifier que le matériel identifié correspond au matériel dans les factures et identifié comme tel.</p>	<p>À REVISER <input type="checkbox"/></p>
<p>Constat d'applicabilité: Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.</p>	
<p>5.1.4. Les types d'espèces et de produits sont commercialisés légalement.</p>	<p>À REVISER <input type="checkbox"/></p>
<p>Constat d'applicabilité: Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.</p>	
<p>5.1.5. Le volume, les espèces et les qualités doivent être classés conformément aux exigences légales.</p>	<p>À REVISER <input type="checkbox"/></p>
<p>Constat d'applicabilité: Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.</p>	
<p>5.1.6. Etablir des synergies avec les autres acteurs (populations, syndicats des ouvriers, ONG locales et surtout les experts nationaux et leurs bureaux d'études) afin de mieux lutter contre ce risque.</p>	<p>À REVISER <input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>Constat d'applicabilité: Cet indicateur ne représente pas une exigence légale.</p>	

5.2 Commerce et transport <input type="checkbox"/> Cochez si non applicable	
<p>5.2.1 Note*: Il n'existe pas de permis de commerce au Gabon, qui doit accompagner la cargaison des produits récoltés. Les procédures qui aboutissent à l'enregistrement légal des entreprises et à l'octroi des licences d'exploitation forestière quel que soit le type, donnent de facto le droit de commercer. Aussi cet indicateur n'est pertinent pour le cas du Gabon, que dans la mesure où il invite à examiner la question des règles de transport et de circulation des produits. Entendu que celle du classement est déjà prise en compte par le critère précédent.</p>	<p>À REVISER <input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>Constat d'applicabilité: Cet indicateur prend la forme d'une note mais il ne semble pas y avoir d'exigences à vérifier. Il faut donc clarifier cette exigence.</p>	
5.3 Commerce offshore et prix de transfert <p>Note: Lorsque les produits sont vendus hors du pays à des prix importants par rapport aux prix du marché et ensuite revendus à l'échelon suivant de la chaîne des prix du marché, ceci constitue, généralement, un indicateur utile pour constater des évasions fiscales «Tax laundry». Généralement les produits ne sont pas physiquement transférés à des sociétés de commerce.</p> <input checked="" type="checkbox"/> Cochez si non applicable	
<p>5.3.1. S'il y a des pratiques illégales dans le pays du fournisseur ou du sous-traitant, les produits ne doivent pas avoir été négociés par des pays connus comme "paradis fiscaux"</p>	<p>À REVISER <input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>Constat d'applicabilité: Cet indicateur n'est pas clair et devrait être reformulé.</p>	
<p>5.3.2. Il n'y aura aucune manipulation illégale par rapport aux prix de transfert.</p>	<p>À REVISER <input checked="" type="checkbox"/></p>
<p>Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.</p>	
5.4 Règlements douaniers <input type="checkbox"/> Cochez si non applicable	
<p>5.4.1. Les produits doivent être correctement classés (type, code douanier, espèces, quantités, qualités, etc.)</p>	<p>À REVISER <input type="checkbox"/></p>
<p>Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.</p>	

5.4.2. L'opérateur doit être à jour du paiement de toutes les taxes et redevances réglementaires auxquelles il doit légalement s'acquitter. Il devra disposer des reçus de paiement auprès du trésor public des taxes dont il s'est acquitté et selon la périodicité légale. La démarche de vérification efficace par un auditeur sera, de demander à vérifier lesdits reçus de paiement, et de vérifier leur correspondance à l'échéancier national légal.		À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité : Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.		
5.4.3. Le service des douanes procèdent à la vérification des marchandises déclarées		À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.		
5.5 CITES		
<input type="checkbox"/> Cochez si non applicable		
5.5.1. Toutes les espèces répertoriées dans les listes CITES, commercialisées, doivent être documentées et accompagnées des certificats d'importation et de réexportation délivrés par les autorités compétentes (Autorités de gestion CITES).		À REVISER <input type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Le libellé de l'exigence est adéquat dans sa forme actuelle.		

6 Les droits légaux d'exploitation	
<input checked="" type="checkbox"/> Cochez si non applicable	
6.1 Législation exigeant les procédures de diligence raisonnable	À REVISER <input checked="" type="checkbox"/>
Constat d'applicabilité: Les procédures en matière de diligence raisonnable ne sont pas consignées dans les textes gabonais. Cette exigence n'est donc pas applicable au Gabon.	

3. Résultat et poursuite du processus

Le résultat de la consultation et des deux essais terrain est un référentiel final représentant la grille de la légalité du Gabon conformément aux exigences de l'UE. Ce référentiel sera utilisé dans les prochains audits à blanc dans le cadre du projet conjoint RA/WWF/NEPCon financé par la COMIFAC.

Annexe A

Libreville, le 06 Novembre 2015



A Monsieur/ Madame :

Objet : Invitation à l'atelier de validation du référentiel Nepcon de lutte contre les risques d'illégalités dans le secteur bois gabonais.

Monsieur/Madame,

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet intitulé : **Appui à l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon (en partenariat avec Rainforest Alliance, WWF Gabon et le Ministère de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des ressources Naturelles),**

Nous vous invitons à bien vouloir prendre part aux travaux de validation du référentiel (**grille d'évaluation du risque d'illégalité de NEPCon et les guides du FLAF Centralised National Risk Assessment.**) qui auront lieu dans la salle de réunion de l'hôtel NGONOMONE sise au "lac bleu", le lundi 16 novembre 2015 de 8h30 à 12h30.

Identifié comme expert national sur les problématiques de gouvernance des ressources naturelles, votre apport pour évaluer notre "grille d'évaluation des risques d'illégalités" sera d'un appui considérable.

Aperçu du cadre d'évaluation de la légalité des forêts :

Le FLAF (Forest Legality Assessment Framework) est un outil (dans une feuille de calcul Excel) qui permet une évaluation systématique et approfondie des lois relatives à la légalité du bois dans un pays. Le FLAF couvre tous les domaines des lois, y compris: lois relatives à l'exploitation, les taxes et redevances, des activités d'exploitation du bois, les droits des tiers, le commerce et le transport, et la diligence raisonnée (RBUE). Pour chacune de ces catégories des lois, il y a un certain nombre de sous-catégories. Par exemple, pour les droits légaux pour

exploiter, il y a les sous-catégories suivantes:

- Propriété et droit de gestion;
- Licences des concessions;
- Gestion et planification de l'exploitation ; et
- Permis d'exploitation.

Pour chacune des catégories / sous-catégories des lois, le FLAF évalue:

- Lois et règlements applicables y compris le titre légal complet, et la référence au chapitre, section ou clause pertinente avec un lien (web) à la législation applicable (en anglais si disponible)
- Autorité légale (l'autorité compétente responsable de la conformité juridique)
- Documents ou enregistrements requis par les lois (documents ou enregistrements formellement requis qui peut être utilisé pour indiquer la légalité)
- Sources d'information (sources d'information utilisées pour décrire, identifier et évaluer les risques).
- L'évaluation des risques, y compris une description, le seuil et la justification de l'évaluation des risques
- La spécification des risques soit « risque spécifique » ou « bas risque »
- Les mesures de contrôle et les vérificateurs.

Comptant sur votre présence à ces travaux, nous vous prions Monsieur/Madame, de croire à l'assurance de notre profonde considération.

PJ :

- ❖ Le programme de l'atelier

Jan Peter FEIL

Annexe B - Norme LegalSource LS-02 au Gabon
(tableau Excel présenté séparément)

Annexe C - Liste de contrôle de la Norme LegalSource

Liste de Contrôle de la Norme LegalSource LS-02 NEPCon au Gabon

La section suivante résume la conformité de l'organisation avec les exigences de la norme NEPCon LegalSource (LS-02 NEPCon Norme LegalSource, annexe 1).

Exigence de la norme	Conformité
1. Droits légaux pour la récolte Exigence générale: Le statut légal des EGF doit être clairement défini et ses limites établies. Les EGFs devront prouver qu'elles ont obtenu le droit d'exploiter et de récolter du bois à l'intérieur de l'UFA défini.	
1.1 Régime foncier et gestion des droits <input type="checkbox"/> Cochez si non applicable (aucun risque identifié dans la présente sous-section)	
1.1.10. Les taxes prévues par la loi ont été acquittées.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
1.1.11. L'EGF démontre avoir pris les mesures nécessaires afin que les droits fonciers soient clairs.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
1.1.12. L'EGF doit démontrer que l'enregistrement de l'entreprise a été accordé à la suite des processus prévus par la loi.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
1.1.13. L'EGF démontre le statut légal de l'opération forestière et que les droits pour la réalisation des activités forestières ne sont pas soumis aux ordonnances judiciaires ou d'autres décisions légales établies pour faire cesser les opérations.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
1.1.14. Le contrat de gestion ou d'autres accords avec le propriétaire doit indiquer les droits de gestion clairs.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
1.1.15. Il doit exister, en cours de validité, des documents d'enregistrement des entreprises.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>

Constats:	
1.1.16. L'émission des droits légaux et de l'enregistrement doit avoir fait l'objet d'une divulgation publique.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
1.1.8. Des licences commerciales valables doivent être inscrites au registre des entreprises pour fonctionner au sein de la juridiction.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats :	
1.2 Permis de concession	
<input type="checkbox"/> Cocher si non applicable (aucun risque identifié dans la présente sous-section)	
2.2.1. Les procédures légales appropriées pour l'obtention de licences de concession doivent avoir été respectées.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
2.2.2. Les procédures légales pour l'obtention de licences de concession doivent avoir été suivies de manière ouverte et transparente.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats :	
2.2.3. En ce qui a trait à l'octroi des licences, la sensibilisation du public et des parties prenantes doit avoir été effectuée conformément aux exigences légales.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
1.3 Gestion et planification de la récolte	
<input type="checkbox"/> Cochez si non applicable (aucun risque identifié dans la présente sous-section)	
2.3.1. Les cartes indiquant les zones de récolte sont en conformité avec le plan d'exploitation.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
2.3.2. L'entreprise dispose de toutes les autorisations réglementaires périodiques relatives à l'exercice de ses activités.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
2.3.3. Les visites sur le terrain démontrent que les entrepreneurs ont un contrat d'extraction du bois.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
2.3.4. Les plans de gestion et d'exploitation annuels contiennent des informations et des procédures,	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>

selon toutes les exigences légales et ont été approuvés par les autorités compétentes.	
Constats:	
2.3.5. Les plans pour la réalisation des opérations de récolte sont soumis à la divulgation publique et aux objections avant le début des opérations.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
2.3.6. Les restrictions de récolte doivent être identifiées dans le plan et des cartes de gestion.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
2.3.7. Les inventaires de récolte doivent être effectués conformément aux exigences légales.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
2.3.8. Les vérifications sur le terrain montrent que le contenu des plans d'exploitation est respecté sur le terrain.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
2.3.9. Le plan d'aménagement forestier a été approuvé selon la procédure prévue par la loi.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
1.4 Permis de récolte	
<input type="checkbox"/> Cochez si non applicable (aucun risque identifié dans la présente sous-section)	
1.4.7 L'inspection sur le terrain montre que les cartes sont conformes à la réalité.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
1.4.8 Les limites de récolte doivent être clairement définies sur la base des cartes et des quantités.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
1.4.9 Les autorités confirment la validité du/des permis de récolte et confirment avoir publié l'attribution du titre d'exploitation.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
1.4.10 L'entreprise dispose des titres/documents nécessaires l'autorisant à exploiter les ressources forestières.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>

Constats:	
1.4.5 L'inspection sur le terrain montre que l'information concernant la zone, les espèces, les volumes et les autres informations contenues dans le permis de récolte sont corrects et dans les limites prescrites par la législation.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
4 Taxes et Redevances	
Exigence générale: Les EGFs doivent satisfaire toutes les taxes, les frais obligatoires et / ou les paiements des redevances liées au droit des volumes de récolte permis.	
4.1 Paiement des redevances et droits de récolte	
<input type="checkbox"/> Cochez si non applicable (aucun risque identifié dans la présente sous-section)	
4.1.1. Les reçus doivent exister pour les paiements des redevances liées à la récolte, les taxes, les frais d'exploitation et autres frais.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
4.1.2. Les volumes, les espèces et les qualités indiquées dans les ventes et les documents de transport doivent correspondre aux redevances et frais payés.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
4.1.3. Les autorités confirment que l'opération est à jour dans le paiement des frais applicables.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
4.2 Taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes de vente	
<input type="checkbox"/> Cochez si non applicable (aucun risque identifié dans la présente sous-section)	
4.2.1. Les documents commerciaux comprennent les taxes de vente applicables.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
4.2.2. Les reçus pour le paiement des taxes de vente doivent exister.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
4.2.3. Les prix de vente doivent être alignés avec les prix du marché.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
4.2.4. Les espèces récoltées, les volumes et les qualités doivent coïncider avec les documents de vente.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	

5 La récolte du bois

Exigence générale: Les EGFs doivent fonctionner en conformité avec les exigences légales relatives à la récolte de produits forestiers. Il doit exister des plans de gestion et des plans d'exploitation annuels exigés par la loi, ces plans doivent contenir des informations précises et être mis en œuvre de manière adéquate.

5.1 Règlements de récolte du bois

Cochez si non applicable (aucun risque identifié dans la présente sous-section)

6.1.1. L'entreprise définit les limites des différentes subdivisions de son permis et respecte ces limites lors des opérations de récolte.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
--	--

Constats:

6.1.2. La récolte de bois n'a pas lieu dans les zones où celle-ci est légalement interdite	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
--	--

Constats:

6.1.3. L'entreprise n'exploite que les essences forestières autorisées.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
---	--

Constats:

6.1.4. Les restrictions de récolte doivent être respectées sur le terrain.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
--	--

Constats:

6.1.5. Les espèces d'arbres ou les arbres identifiés qui se trouvent dans l'UFA pour laquelle l'abattage est interdit doivent être marqués sur le terrain.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
--	--

Constats:

6.1.6. L'entreprise démontre être au fait des activités des titulaires de PGG et ACBSL dans l'UFA.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
--	--

Constats:

6.1.7. L'entreprise dispose d'un plan d'aménagement approuvé par l'administration forestière.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
---	--

Constats:

5.2 Sites et espèces protégées

Cochez si non applicable (aucun risque identifié dans la présente sous-section)

6.2.1. Toutes les zones légalement protégées (y compris les habitats des espèces) doivent être incluses dans le plan de gestion ou dans la documentation concernée.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
---	--

Constats:

6.2.2. Les procédures légales établies pour la gestion et la protection des espèces en danger ou menacées de l'unité d'aménagement doivent être respectées.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
---	--

Constats:	
6.2.3. Les règlements sur la protection de la nature telle que les zones protégées, les jachères, les espèces protégées et les règlements sur la chasse doivent être respectés.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
5.3 Les exigences environnementales <input type="checkbox"/> Cochez si non applicable (aucun risque identifié dans la présente sous-section)	
6.3.1. Les évaluations environnementales et/ou de l'impact social doivent être en place et approuvées par l'autorité légalement compétente.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
6.3.2. Les exigences pour le suivi de l'environnement doivent être respectées.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
6.3.3. Les contraintes environnementales doivent être respectées sur le terrain, telles que les exigences liées à des dommages du sol, les zones tampons, les arbres de rétention, les restrictions saisonnières, etc.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
3.3 Santé et sécurité <input type="checkbox"/> Cochez si non applicable (aucun risque identifié dans la présente sous-section)	
6.4.1. Les exigences de santé et de sécurité au travail doivent être respectées par tous personnels impliqués dans les activités de récolte.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
6.4.2. Les exigences de santé et de sécurité au travail doivent être observées sur le terrain pendant les activités d'exploitation.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
3.4.3 Les entretiens avec le personnel et les entrepreneurs doivent confirmer que l'équipement de protection requis par la loi est fourni par l'organisation.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
3.4.4 Toutes les exigences de prévention de pollution de l'air et de l'eau doivent être respectées.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
3.5 Emploi légal	

<input type="checkbox"/> Cochez si non applicable (aucun risque identifié dans la présente sous-section)	
3.5.1 Les personnes impliquées dans les activités de récolte doivent être employées sous un contrat formel si la loi l'exige.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
3.5.2 Les personnes impliquées dans les activités de récolte doivent être couverts par les assurances obligatoires.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
3.5.3 Les personnes impliquées dans les activités de récolte doivent détenir des certificats de compétence requis pour la fonction qu'ils exercent	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
3.5.4 Au minimum, les salaires de base légalement établis sont payés pour le personnel impliqué dans les activités de récolte.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
3.5.5 Les salaires doivent être payés officiellement et déclarés par l'employeur en fonction des besoins pour le personnel impliqué dans les activités de récolte.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
3.5.6 L'âge minimum doit être observé pour l'ensemble du personnel impliqué dans les activités de récolte et dans des travaux dangereux.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
3.5.7 Lorsque la loi l'exige, des délégués du personnel ont été nommés et la liberté de l'activité syndicale est garantie.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	

5 Droit des tiers

Exigences générales: Les droits coutumiers légalement reconnus doivent être pris en compte dans la gestion des ressources forestières.

5.3 Les droits coutumiers

Cochez si non applicable (aucun risque identifié dans la présente sous-section)

4.1.1. Les parties prenantes (communautés rurales, Administrations des Eaux et forêts, Administrations territoriales, opérateurs privés) confirment que les droits coutumiers sont respectés au cours des activités de récolte.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
---	---

Constats:	
5.4 Consentement libre, informé et préalable <input type="checkbox"/> Cochez si non applicable	
5.4.1 Le concessionnaire a informé les populations villageoises de l'attribution (au concessionnaire) du domaine forestier riverain à leurs zones d'habitation. Et, des mesures visant à sécuriser leurs espaces ruraux ont été garanties.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
5.5 Les droits des populations autochtones <input type="checkbox"/> Cochez si non applicable	
5.5.1 La consultation des parties prenantes (communautés rurales, Administration des forêts, opérateurs privés) confirme que les droits des populations autochtones établies ne sont pas violés.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
6 Commerce et transports	
Exigence générale: Les EGFs doivent respecter les règlements applicables en ce qui concerne le transport, le commerce, l'importation ou l'exportation, ainsi que les procédures et les restrictions.	
6.1 Classification des espèces, quantités, qualités <input type="checkbox"/> Cochez si non applicable (aucun risque identifié dans la présente sous-section)	
10.1.1. Les produits doivent être correctement classés (espèces, quantités, qualités, etc.) sur les documents de vente, les déclarations de douanes et autres documents requis par la loi.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
10.1.2. Le matériel identifié sur les factures correspond au matériel livré.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
10.1.3. La traçabilité des grumes, de la souche à l'usine de première transformation, est effectuée conformément aux exigences légales.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
10.1.4. Lors du transport, le volume, les espèces et les qualités doivent être classés conformément aux exigences légales.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	

6.2 Commerce et transport <input type="checkbox"/> Cochez si non applicable	
5.2.1 Les camions et autres engins de l'entreprise qui sont affectés au transport des produits forestiers, sont assurés, enregistrés et immatriculés.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
5.3 Commerce offshore et prix de transfert Note: Lorsque les produits sont vendus hors du pays à des prix importants par rapport aux prix du marché et ensuite revendus à l'échelon suivant de la chaîne des prix du marché, ceci constitue, généralement, un indicateur utile pour constater des évasions fiscales «Tax laundry». <input type="checkbox"/> Cochez si non applicable (aucun risque identifié dans la présente sous-section)	
5.3.1 S'il y a des pratiques illégales dans le pays du fournisseur ou du sous-traitant, les produits ne doivent pas avoir été négociés par une entité provenant de pays connus comme étant des "paradis fiscaux".	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
5.3.2 Les exigences légales liées aux prix de transfert sont pleinement respectées.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
5.4 Règlements douaniers <input type="checkbox"/> Cochez si non applicable (aucun risque identifié dans la présente sous-section)	
10.4.1. Les produits doivent être correctement classés (type, code douanier, espèces, quantités, qualités, etc.).	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
10.4.2. L'opérateur doit être à jour pour le paiement de toutes les taxes et redevances réglementaires auxquelles il doit légalement s'acquitter.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
10.4.3. Toutes les marchandises exportées sont déclarées et conformes aux exigences légales.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats:	
5.5 CITES <input type="checkbox"/> Cochez si non applicable (aucun risque identifié dans la présente sous-section)	
10.5.1. Toutes les espèces répertoriées dans les listes CITES, commercialisées, doivent être documentées et accompagnées des certificats d'importation et de	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>

réexportation délivrés par les autorités compétentes (Autorités de gestion CITES).	
--	--

Constats:

6 Les droits légaux d'exploitation	
<input type="checkbox"/> Cochez si non applicable	
6.1 Si applicable, la législation en matière de diligence raisonnée est respectée.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
Constats :	

À propos de NEPCon

NEPCon est un organisme sans but lucratif qui travaille à renforcer les capacités et l'engagement pour un monde durable.

Grâce à des projets et services, nous permettons aux gens du monde entier de faire partie de la solution à certains des plus grands défis de l'humanité - comme le changement climatique et la perte de l'espèce.

Nous offrons la certification et la formation au sein des systèmes de certification fiables. Nous travaillons avec des systèmes qui traitent de la nécessité d'assurer une utilisation légale et durable des terres et de favoriser des solutions respectueuses de l'environnement.

NEPCon | Søren Frichs Vej 38, 1st Floor | DK-8230 Åbyhøj | Denmark
CVR: 18044633 | Phone: +45 8618 0866 | Fax: +45 8618 1012
info@nepcon.net

FSC™ A000535 | the mark of responsible forestry | www.fsc.org
PEFC/09-44-02 | www.pefc.org

A unique perspective



**CERTIFIED
WOOD
UPDATE**

www.nepcon.net/newsletter

